

LE DEVOIR DE MEMOIRE

UNE EXPRESSION À LA MODE

DEPUIS LES ANNÉES 1990

- L'expression devoir de mémoire apparaît pour la première fois **dans *Le Monde* du 16 avril 1992** à propos de l'affaire Touvier (ancien collaborationniste, chef de la Milice à Lyon, gracié par Pompidou en 1971, arrêté en 1989, jugé en 1994 et décédé à Fresnes en 1996).
- Quelques mois plus tard, au cours du journal télévisé de FR3 Rhône-Alpes, le Maire de Lyon Michel Noir reprend l'expression dans un entretien accordé à l'occasion de l'ouverture du *Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation* de Lyon, le 2 septembre 1992. Il parle alors de « *l'acte de civilisation le plus important – le devoir de mémoire – qui consiste sans cesse à apprendre de l'Autre* » .
- Bientôt l'émission de télévision à grande écoute » *La Marche du Siècle* » la popularise, via son magazine du 30 juin 1993, entièrement consacré à cette thématique.
- Le même mois, la question est inscrite au sujet de Philo du Bac section Littéraire de plusieurs académies, sous la formulation : « *Pourquoi y a-t-il un devoir de mémoire ?* »

• 1

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

UNE NOTION CITOYENNE

Le devoir de mémoire dépend de la notion de citoyenneté, se justifie par la citoyenneté, s'enracine dans la réalité citoyenne. L'on ne peut donc pas parler de l'un sans l'autre.

La citoyenneté, c'est quoi ? Il faut remonter aux Grecs de l'Antiquité, à Aristote notamment (4^{ème} siècle avant J.C), pour comprendre son sens.

La citoyenneté se définit par 3 critères :

- Habiter la Cité (notion géographique, territoriale) (au sens étroit et large du terme : ville, Etat, Europe)
- S'investir dans la Cité (notion participative et pratique)
- Aimer sa Cité (notion affective, voire patriotique).

En d'autres termes, parce qu'on vit dans une Cité, parce que l'on s'investit dans celle-ci et que l'on aime sa Cité, on a des droits et des devoirs envers elle, comme un enfant vis-à-vis de ses parents. La Cité nous apporte des choses (des avantages matériels, des droits, des valeurs,) ; en contrepartie, on lui doit aussi des choses comme le respect, la fidélité et la mémoire... comme un retour naturel et légitime à ce qui nous est donné, pour vivre ensemble, en harmonie et dans la cohésion (la cohésion nationale).

Comprendre que la citoyenneté implique des droits et des devoirs, c'est comprendre ce qu'est la politique au sens grec du terme) = la vie de la cité, une cité qui unit les hommes, les vivants entre eux bien sûr mais aussi les vivants et les morts au-delà du temps ; une Cité qui unit les contemporains vivants et ceux qui l'ont fait vivre autrefois, qui l'ont habitée, l'ont défendue, valorisée, aimée... et auxquels on doit une légitime reconnaissance. C'est cela le devoir de mémoire.

Les nouveaux, les vivants peuvent venir d'horizons différents (on le voit bien aujourd'hui avec les migrations, les déplacements de population), il n'empêche que, vivant ensemble sur un même territoire, un territoire qui a un passé, une histoire, on ne peut pas l'ignorer. Ce passé nous unit, il est notre bien commun ; ce sont les générations successives qui le créent, le renouvellent et qui l'enrichissent, autrement dit nos pères.

Au final : pas de citoyenneté sans devoir de mémoire ; pas de devoir de mémoire sans citoyenneté.

- 3

LA MÉMOIRE

UN HOMMAGE COLLECTIF À LA CITÉ

Mémoire ou histoire ? Devoir de mémoire ou devoir d'histoire ? Car, il est clair, certains préfèrent utiliser le mot « histoire ». Mais ce n'est pas la même chose. L'histoire se veut une science, une recherche exacte, ou du moins la plus exacte possible, d'une réalité passée (événementielle, humaine,..). Elle demande du temps, une technique, une méthode.... une remise dans le contexte de l'époque, une démarche de comparaison, un questionnement... toutes choses réalisées par des scientifiques ou des apprentis scientifiques, qui veulent tout savoir ou du moins le plus possible.

La mémoire, quant à elle, elle est sélective. C'est-à-dire qu'elle demande aux citoyens de se rappeler, pas forcément l'histoire dans sa globalité et tous ses détails – il existe des services historiques et patrimoniaux dans les villes qui le font et le font souvent très

bien ; mais de se rappeler les temps forts de son histoire, locale, nationale, internationale et de rendre hommage à ceux qui l'ont faite, qui l'ont vécue et qui lui ont sacrifié leur vie, leur jeunesse, ... Pourquoi cela ? Parce que ces temps forts sont des étapes essentielles dans la construction de la Cité.

La mémoire est un hommage parcellaire et collectif de la Cité vis-à-vis de certains de ses pères, de ses anciens qui se sont bellement investis dans la cité. Et ça, c'est un acte demandé à tous les citoyens, pas aux seuls spécialistes de l'histoire travaillant au service de la ville ou de la région. Bien sûr, les historiens, amateurs ou professionnels, peuvent aider au travail de mémoire, proposer leurs compétences. Mais en cela, ce n'est pas un devoir citoyen ; c'est une démarche scientifique. Par contre, le citoyen, quel qu'il soit, doit faire mémoire, commémorer. D'où l'importance du mot commémoratif = se souvenir ensemble.

Les événements choisis doivent célébrer cette cohésion nationale. Comme le dit Victor Hugo, dans son Discours de commémoration de l'anniversaire du 24 février 1848 :

« Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, Il faut allumer les grandes dates, Comme on allume des flambeaux. »

LA MÉMOIRE

QUELLES COMMÉMORATIONS ?

Se pose le **problème du choix**. Quels événements doit-on retenir ? Quelles grandes dates doit-on célébrer ? La sélection des pages d'histoire à commémorer, comment se fait-elle ? Elle se fait au niveau national : aujourd'hui, il y a 14 journées commémoratives, mises en place très progressivement, par loi ou par décret.

La première date instituée est le 14 juillet : Loi du 6 juillet 1880. La dernière est la Journée nationale de la Résistance le 27 mai : Loi du 19 juillet 2013 (création du Conseil national de la Résistance par Jean Moulin en 1943). Et puis, il y a celles qui ont été complétées comme la Rafle du Vel'd'Hiv' : décret de 1993, puis loi de 2 000 sur les Justes.

Une double évolution se dessine : d'une part l'accélération du nombre de dates choisies depuis les années 1990 et donc la lourdeur conséquence du calendrier mémoriel ; d'autre part, le choix récent de commémorations civiles, liées aux droits de l'homme et non militaires comme par exemple l'abolition de l'esclavage le 10 mai ou la commémoration du génocide arménien (24 avril), ajoutée par le décret du 10 avril 2019. Cette évolution met en évidence deux réflexions, qui animent depuis quelques

années le débat autour du devoir de mémoire : à savoir la possibilité de réduire le calendrier mémoriel et de l'adapter à la réalité locale ; et d'autre part, la part trop importante d'une mémoire combattante, qui n'intéresse plus vraiment les jeunes générations.

La lourdeur du calendrier mémoriel.

Pour certains en effet, le nombre de commémorations est trop important et crée même une saturation. Cette question est à l'origine de la mise en place d'une commission de réflexion et de travail sur la réduction envisagée des dates dans le calendrier commémoratif (Commission Kaspi en 2007). La question principale est la suivante : Faut-il ne conserver que le 11 novembre et le 8 mai, au niveau national et laisser les autres dates à la liberté des collectivités locales ? C'est de toute façon ce à quoi on se dirige progressivement.

LE MONDE COMBATTANT

LE DÉCLIN

Or, aujourd'hui, qu'en est-il de tout cela ? La guerre n'est plus une réalité de notre vie quotidienne en France. Nous vivons dans un temps de paix et heureusement. Nous sommes tous une génération de l'après-guerre. Si la France participe encore à des guerres, celle-ci ne portent en tout cas pas atteinte à notre territoire national. On n'est pas menacé d'être envahi. Par voie de conséquence, la mémoire combattante nous est devenue lointaine, d'un autre temps, anachronique.

Qui plus est, les Anciens combattants disparaissent peu à peu et inéluçtablement de notre paysage quotidien. En cela, ce sont les lois de la nature qui s'expriment. Depuis 2008, il ne survit plus aucun poilu dans notre pays. Le dernier, Lazare Ponticelli, est mort à l'âge de 110 ans, le 12 mars de cette année 2008 au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

LA FIN DU SOLDAT-CITOYEN

Une autre réalité marque aujourd'hui notre société contemporaine : l'idée même du citoyen-soldat n'existe plus. Aujourd'hui, le fait d'être citoyen, n'oblige plus à être soldat. Il n'y a en effet plus de Service militaire obligatoire depuis 1995. L'armée est devenue une armée de professionnels. Toutes les « chaumières » ne parlent plus comme autrefois des guerres passées, des histoires de grognards napoléoniens ou de poilus. Le lien entre la population et son armée s'est naturellement et historiquement distendu.

Les soldats de la Seconde Guerre mondiale sont âgés de 90 ans et plus. Ceux de la guerre d'Algérie – la dernière guerre où l'on mobilise des appelés – ont autour de 80

ans. Or, tous ces hommes entretenaient le devoir de mémoire, entretenaient la mémoire combattante, par le biais notamment de leurs défilés, comme celui 14 juillet 1919, qui voit le défilé des Gueules cassées, des grands blessés de guerre.

Les anciens combattants entretenaient le devoir de mémoire par leurs participations aux cérémonies, dites patriotiques, par l'hommage rendu autour des monuments aux morts, présents dans tous les villages et villes de France

Or aujourd'hui, même si les Anciens Combattants sont encore présents dans ces cérémonies, autour des monuments aux morts, s'ils interviennent encore dans les écoles, ils sont actuellement de moins en moins nombreux et fatiguent. Le temps des « témoins », comme on dit, est en voie d'extinction. Alors, avec eux, la mémoire va-t-elle disparaître ? On peut légitimement se poser la question.

LA CONCURRENCE DE LA MONDIALISATION ET DU PATRIMOINE

D'autant qu'une autre réalité importante de cette décennie 1990, s'impose : à savoir la dilatation de l'espace de vie et d'échanges.

En effet, pendant longtemps, la réalité quotidienne pour beaucoup de Français, c'était le village, la famille, la région et le pays. L'éducation était basée sur cette réalité là. On parlait par conséquent en priorité de Nation, de patrie. Or, Aujourd'hui, ce n'est plus véritablement le cas et à partir des années 1990, on s'est mis de plus en plus à parler de monde, d'espace monde, de mondialisation qui correspond davantage à une réalité vécue par la plupart, grâce aux progrès techniques (par le biais de la télévision, du cinéma, puis aujourd'hui via internet et les réseaux sociaux). Dans les collèges et lycées, les cours se focalisent beaucoup sur la mondialisation des échanges, des idées et de la culture ; on compare les espaces et les civilisations. Et on le justifie. Il s'agit avant tout de former des individus à l'aise dans leur monde moderne plutôt que de façonner des hommes et des femmes soldats-citoyens. Cette globalisation et internationalisation des modes de pensée, comme le souligne l'historien Sébastien Ledoux, façonne une nouvelle identité, plurielle et ouverte. Ce qui en soi n'est pas négatif mais elle se fait au détriment d'une mémoire nationale, qui n'est plus par conséquent vraiment prioritaire. On a peur d'ailleurs qu'elle entretienne les haines, les passions, les tensions... En bref, on préfère le Monde plutôt que la Nation ; l'Homme plutôt que le Citoyen. Voilà ce que l'on tend à promouvoir en cette fin de 20^{ème} siècle.

En outre, le culturel et le régional prennent de plus en plus la place du national, sous le nom de patrimoine[1]. Cette constatation sociologique interpelle les historiens. Comme le souligne l'un d'eux, P. Nora, la France est « *passée en moins de vingt ans d'une conscience nationale unitaire à une conscience de soi de type patrimonial.* »[2]. Celui-ci dit encore : « *le patrimoine n'est plus représentatif d'une identité collective d'ensemble, du corps social dans son entier, mais il est désormais constitutif d'une identité sectorielle, d'une catégorie sociale perçue sous la seule dimension culturelle* »[3]. Dans le même temps, la structure sociale de base de notre société, la famille, évolue. Il est évident de nos jours, les individus bougent beaucoup, pour des raisons professionnelles, sentimentales et autres. D'abord l'exode rural puis l'immigration, ... Depuis quelques décennies, la mobilité géographique des familles est grande, tout comme leur mixité et leur recomposition est accélérée. Cela déstabilise parfois et on note de plus en plus, depuis les années 1990, une recherche affirmée de ses racines, un désir de renouer avec ses origines, qu'elles soient françaises ou étrangères.

Pour beaucoup alors, la mémoire familiale et régionale a tendance à l'emporter sur la mémoire nationale, et devient même prioritaire chez certains. L'engouement pour les recherches généalogiques en fait foi. Le mot clé est lancé : celui de patrimoine. Dans le pays, on voit alors fleurir des associations patrimoniales, des maisons du patrimoine, des écomusées. Les éditeurs créent des collections littéraires, qui prennent le nom de « Mémoires du peuple », de « Mémoire populaire », etc. En 1984 sont lancées les premières « Journées Porte ouvertes » en septembre, qui deviennent « Journées du Patrimoine. Depuis 1991, elles sont européennes. En parallèle, l'Etat soutient les collectivités locales dans leur mise en valeur du patrimoine local. Ainsi, ici ou là, les Français se familiarisent avec la notion de patrimoine, qui est leur héritage culturel.

[1] J.-Y. ANDRIEUX (s.d.), *Patrimoine et société*, Presses universitaires de Rennes, 1998.

[2] P. NORA (s.d.), *Les lieux de mémoire*, t. III : « De l'archive à l'emblème » .

[3] P. NORA (s.d.), *Les lieux de mémoire*, 1984,

LE PATRIMOINE REMPLACERAIT-IL LE DEVOIR DE MÉMOIRE ?

De fait, le patrimoine tend à remplacer la mémoire combattante dans l'intérêt de beaucoup de gens, passionnés d'histoire. Certains s'en inquiètent, je le soulignai tout à l'heure. Plusieurs historiens, à l'instar de P. Nora ou de J.-P Rioux lancent même un cri

d'alarme dans les années 1990. « ... ce foisonnement de mémoires plurielles et de patrimoine en miettes était à mettre en relation avec l'épuisement du « roman national ». [...]»[4], constate ainsi J.-P. Rioux. Or, la boulimie patrimoniale n'est pas constitutive d'une mémoire nationale ; elle isole au contraire, elle parcellise avec, chacun ses petits « bouts de mémoire », dit-il encore. Les mémoires plurielles « ne fédèrent et ne socialisent pas »[5], dit encore l'historien. Alors que, justement, la mémoire nationale doit unir en privilégiant certains souvenirs, certains moments et certains hommes de l'histoire, fédérateurs et constitutifs de la Nation. Le devoir de mémoire engage un travail de hiérarchisation historique et non d'accumulation ; un devoir de transmission et non d'inventaire comme le fait la démarche patrimoniale.

[4] J.-P. RIOUX, *La France perd la mémoire*, Paris, éd. Tempus Perrin, 2010, p. 55.

[5] Id, p. 58.